

Année scolaire 2011-2012

Parcours

Programme
TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE
OPTION : ORDINATEURS ET RÉSEAUX
243.BB

Sylvie Allard, aide pédagogique, Local 1001-6, poste 4237
allards@cdrummond.qc.ca
Département d'Électronique, local 2604, poste tél. 5320

Table des matières

1.	FINALITÉ ET BUTS DU PROGRAMME DE TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE.....	4
2.	DU DEC AU BAC.....	4
3.	PARTICULARITÉS.....	4
4.	CONDITIONS D'ADMISSION ET CHEMINEMENT.....	5
5.	STATUT DE L'ÉTUDIANT.....	5
6.	RECONNAISSANCE DE COURS.....	6
7.	INCOMPLET POUR UN COURS.....	6
8.	ACTIVITÉS ÉDUCATIVES.....	6
9.	AIDE À LA RÉUSSITE.....	6-7
10.	LES CENTRES D'AIDE.....	7
11.	INCIDENCE D'UN ÉCHEC OU D'UN ABANDON DE COURS.....	7
12.	PLANS DE COURS.....	8
13.	RÉVISION DE NOTE.....	8
14.	CALENDRIER SCOLAIRE.....	8
15.	LE PORTAIL, ADRESSE COURRIEL ET COTE DE RENDEMENT(CRC).....	8
16.	EXIGENCES DE RÉUSSITE.....	9
17.	RÉCUPÉRATION D'UN COURS ÉCHOUÉ.....	9
18.	PLAGIAT OU FRAUDE.....	9
19.	STRUCTURE DU PROGRAMME EN TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE	
	La formation générale commune.....	10
	La formation générale propre.....	11
	La formation générale complémentaire.....	12
	La formation spécifique.....	13
	Grille de cheminement en Technologie de l'électronique et leurs préalables.....	15-16
20.	ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME EN TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE.....	17
21.	RÈGLE DE SANCTION DES ÉTUDES.....	17-18
22.	COURS DE MISE À NIVEAU.....	18
23.	COURS <i>CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS</i>	19
24.	COURS <i>CENTRE D'AIDE EN ANGLAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS</i>	20

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages
Règlement pédagogique et leur incidence sur le cheminement scolaire

1. FINALITÉ ET BUTS DU PROGRAMME EN TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE : OPTION ORDINATEURS

Finalité du programme

Le programme Technologie de l'électrotechnique option ordinateurs veut rendre l'étudiant capable de s'adapter aux changements et à l'évolution accélérée des techniques de ce secteur, d'acquérir les connaissances et les savoir-faire indispensables à tous les spécialistes en électronique. Plus spécifiquement, la formation en électronique rend les étudiants aptes à exercer la profession de technologue en électronique spécialisé en télécommunication, en ordinateurs et réseaux ou en audiovisuel. Au terme de ses études en électronique, il sera possible pour l'étudiant d'obtenir la certification Cisco. Cette certification, reconnue dans le domaine des infrastructures réseaux, consiste, entre autres, à acquérir des compétences attestées dans la conception, la réalisation et la maintenance de réseaux informatiques.

Buts du programme

L'objectif de ce programme est de former des techniciens aptes à installer, entretenir et participer à la conception de circuits et d'appareils électroniques de natures diverses. La spécialisation en ordinateurs et réseaux permet au technicien d'intervenir dans l'installation et l'entretien d'un parc d'ordinateurs en réseau comme ceux que l'on trouve dans les institutions et entreprises.

L'étudiant développera l'habileté de s'enquérir des nouveautés qu'entraîne l'évolution constante et rapide de la technologie. L'étudiant sera amené à travailler avec de la documentation rédigée en anglais autant qu'en français.

Les stages sont offerts selon la formule Alternance Travail-Études.

2. DU DEC AU BAC (ORIENTATIONS UNIVERSITAIRES)

Au terme de ces trois années d'études en Technologie de l'électronique, option : ordinateurs, plusieurs universités offrent différentes possibilités d'accueil et avec l'ajout de certains cours préalables, il est possible de poursuivre des études universitaires en génie. Par contre, vous pouvez passer directement aux études universitaires si vous choisissez l'ETS.

3. PARTICULARITÉS

A) Il y a quatre programmes d'études dans la famille du génie électrique. Ce sont :

- 243.C0 Technologie de l'électronique industrielle
 - ♦ option électrodynamique
 - ♦ option instrumentation et automatisation
- 243.B0 Technologie de l'électronique
 - ♦ option ordinateurs et réseaux
 - ♦ option télécommunications
 - ♦ option audiovisuel
- 244.A0 Technologie physique
- 243.A0 Technologie de systèmes ordonnés

B) Tous les programmes d'études comportent au moins une année de tronc commun, i.e. que la première année d'un programme peut être faite dans n'importe quel collège qui dispense des programmes du génie électrique.

C) Les trois options du programme 243.B0 Technologie de l'électronique ont un tronc commun de deux ans, soit les quatre premiers trimestres d'études. Après les deux premières années du programme, l'étudiant pourrait choisir de se spécialiser dans l'une ou l'autre des options.

4. CONDITIONS D'ADMISSION ET CHEMINEMENT

1. Satisfaire aux conditions générales d'admission au Cégep.

2. Satisfaire aux conditions particulières, c'est-à-dire avoir réussi les cours du secondaire suivants :

TS ou SN 4^e sec. ou mathématique 436 et ST ou ATS 4^e sec. ou sciences physiques 436 ou leurs équivalents.

De plus, des exigences particulières d'admission sont imposées à certains étudiants :

- un cours de mise à niveau en français si les résultats obtenus au secondaire en Écriture (520) se situent entre 60% et 65% et en Français, note globale (506) entre 60% et 70% et moyenne générale de moins de 75%;
- un test pour juger de la maîtrise de la langue d'enseignement si les études secondaires ont été suivies dans une autre langue que le français. Le résultat au test peut mener à l'imposition d'une formation d'appoint particulière ou entraîner un refus d'admission;
- un test pour juger de la maîtrise de la langue anglaise si les études secondaires ont été suivies à l'extérieur de Canada;
- un étalement du programme d'études si la qualité du dossier scolaire l'exige;
- un programme d'encadrement particulier si les résultats obtenus au secondaire (MGS) sont inférieurs à 70%;
- un contrat d'études si vous avez échoué plus d'un cours à votre dernier trimestre au collégial ou si vous avez échoué deux fois le même cours.

Il est à noter que les étudiants soumis à un programme d'encadrement particulier (PEP) ou à un contrat d'études doivent signer un contrat. Tant que l'étudiant ne signe pas son contrat, il n'a pas accès à son horaire. Les contrats d'études sont imposés pour le trimestre en cours. L'évolution du dossier de réussite de l'étudiant sera pris en compte pour la suite. Les coordonnateurs des comités de programme seront informés, dès le début du trimestre, du nom des étudiants de leur programme qui sont visés par les contrats d'études.

CHEMINEMENT

Programme d'études amorcé à un trimestre d'hiver

L'étudiant qui amorce un programme d'études à un trimestre d'hiver devra normalement prévoir un trimestre ou une année de plus que le temps normalement requis pour compléter ce programme.

Étalement volontaire du programme

Un étudiant peut demander un étalement de son programme d'études sur un trimestre ou une année de plus que le temps normalement requis. L'étalement du programme peut aider certaines personnes qui ont des responsabilités familiales, des difficultés d'apprentissage, des obligations personnelles à mieux organiser leur temps d'études et ainsi se placer dans une situation favorable à leur réussite.

5. STATUT DE L'ÉTUDIANT

Pour être reconnu à temps plein, l'étudiant doit être inscrit à quatre cours minimum ou suivre cent quatre-vingts heures de cours durant un trimestre (douze heures par trimestre). L'étudiant inscrit à moins de quatre cours ou qui suit moins de cent quatre-vingts heures de cours durant un trimestre aura un statut temps partiel.

À moins d'être déclaré en fin de DEC, des frais de scolarité sont exigés aux étudiants à temps partiel.

Toutefois, nous vous rappelons qu'un cours confirmé non fréquenté n'est pas considéré pour établir le statut temps plein.

6. RECONNAISSANCE DE COURS (Substitution ou équivalence)

Certains cours réussis dans une autre version du programme ou dans un autre programme ou dans le cadre d'une immersion en langue peuvent être comptabilisés. Le règlement pédagogique et la PIEA donnent l'information quant à la procédure à suivre.

En tout temps, l'étudiant peut consulter son aide pédagogique.

7. INCOMPLET POUR UN COURS

Il existe deux types d'incomplet : un incomplet permanent et un incomplet temporaire (article 4.8 de la PIEA).

- **incomplet temporaire** : La mention IT apparaît au bulletin d'études collégiales lorsqu'un étudiant qui, à cause de raisons majeures, ne peut respecter les délais relatifs à la *dernière évaluation*. Il peut alors se voir attribuer la mention «incomplet temporaire». L'incomplet temporaire de cours consiste en un délai exceptionnel accordé à un étudiant pour se voir attribuer la note finale d'un cours. La mention devra être remplacée par une note finale dans un délai fixé par l'enseignant, mais n'excédant pas un trimestre. Il s'agit d'une entente entre l'étudiant et l'enseignant. L'enseignant et l'étudiant doivent signer le formulaire prévu à cet effet.
- **incomplet permanent** : La mention IN apparaît au bulletin d'études collégiales lorsqu'elle traduit un cas de force majeure justifiant un incomplet permanent pour l'étudiant. L'étudiant doit s'adresser à son aide pédagogique afin de lui faire part de sa situation. Il lui remettra, alors, le formulaire «Rapport médical» qu'il devra faire compléter par le professionnel concerné. Lorsque le rapport médical, dûment rempli, est remis à l'aide pédagogique, ce dernier s'assure de faire le suivi auprès du registraire. Si tout est conforme la mention IN apparaît au dossier de l'étudiant. La demande d'incomplet doit se faire à la session concernée par la mention IN. La distinction entre les deux types d'incomplet ainsi que les règles et les procédures à suivre sont indiquées dans la PIEA (article 4.8) et le règlement pédagogique (article 8).

8. ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

En plus de bénéficier de cours de qualité, les étudiants du programme Technologie de l'électronique ont accès à des ateliers et des laboratoires très bien équipés ;

- ♦ l'obligation de réaliser des projets exige des étudiants qu'ils appliquent leurs connaissances théoriques ;
- ♦ les étudiants de ce programme sont admissibles à participer à un stage de six semaines en France dans le cadre d'un échange d'étudiants.

9. AIDE À LA RÉUSSITE

Au Cégep de Drummondville, on met tout en oeuvre pour aider l'étudiant à développer son autonomie et la prise en charge de ses études. À différents niveaux, l'étudiant est identifié comme une personne qui agit sur sa formation. En effet, l'étudiant est appelé à faire ses démarches de façon autonome et responsable dans tous les gestes qu'il doit poser :

- dans sa démarche d'admission;
- dans le choix de son programme d'études;
- dans le choix de ses cours, lorsque requis;
- dans sa démarche d'information;
- dans la réalisation de ses apprentissages scolaires;
- dans sa demande d'aide lorsqu'il en a besoin;
- dans la planification de ses activités.

Comme la réussite est au cœur des priorités du Cégep de Drummondville, le Collège s'est doté d'un Plan de réussite. Un dépliant expliquant les grandes lignes de ce plan vous sera remis. Vous y trouverez les principaux objectifs du Plan de réussite et une liste des différentes personnes intervenant dans votre cheminement scolaire. N'hésitez pas à les consulter afin d'obtenir de l'aide.

Dans toutes ces actions, l'étudiant a la responsabilité initiale de faire ce qu'il a à faire dans le respect de certaines normes, dans des délais prescrits, selon des modalités déterminées. En un mot, il est appelé à poser des gestes de façon responsable dans la poursuite de ses fins. Nul besoin d'insister sur le fait que l'étudiant responsable peut s'éviter certaines déceptions, notamment en respectant les délais fixés. Le CÉGEP met à la disposition de l'étudiant les ressources et les outils lui facilitant ses démarches. C'est pour faciliter la compréhension du programme de l'étudiant, pour lui permettre de faire des choix éclairés, en connaissance de cause, que le document PARCOURS a été élaboré.

Des projets programmes sont offerts aux étudiants afin de favoriser leur réussite. Les enseignants ont mis sur pied un programme d'encadrement qui offre à des étudiants en difficulté l'aide d'un tuteur. De plus, les enseignants sont disponibles pour recevoir les étudiants à leur bureau.

Le Centre d'information scolaire et professionnelle est situé au local 1001. Le Centre est ouvert tous les jours de la semaine. Vous y trouvez des documents d'information sur les programmes d'études (au collégial, à l'université et au secondaire professionnel), le nom des établissements offrant la formation et les exigences spécifiques pour y être admis. Les programmes d'études sont nombreux et variés. Les exigences liées à l'admission peuvent varier d'un établissement à l'autre. L'étudiant a la responsabilité de s'informer.

L'aide pédagogique responsable du programme et la conseillère en orientation sont des ressources précieuses. N'hésitez pas à vous y référer.

10. LES CENTRES D'AIDE :

en français	local 2207
en méthodologie du travail intellectuel.....	local 2207
en langues	local 2207
en sciences humaines	local 2207
en sciences.....	local 2207
en mathématiques	local 2207
en électronique	local 1512-1

Le Centre d'apprentissage intégré (local 2207) met à la disposition des étudiants des ouvrages dans tous les domaines d'études. Un personnel qualifié est disponible pour aider les étudiants.

11. INCIDENCE D'UN ÉCHEC OU D'UN ABANDON D'UN COURS

Le Cégep encourage l'étudiant à persévérer dans ses études. Cependant, l'étudiant a la possibilité d'abandonner certains cours en respectant les dates prévues pour les abandons. Toutefois, l'étudiant a l'obligation de conserver au minimum un cours de formation générale ainsi qu'un cours de formation spécifique à son programme d'études.

Des situations particulières (ex : échec, abandon, incomplet, etc.) peuvent entraîner un retard dans le cheminement ou la fin de D.E.C. de l'étudiant. Afin d'éviter de retarder d'un trimestre, voire d'une année, la fin de ses études, l'étudiant peut alors décider de suivre un cours par correspondance ou un cours d'été. Pour cet étudiant, le Cégep de Drummondville offre à toutes les sessions, incluant la session d'été, la possibilité de s'inscrire à des cours par correspondance. De plus, bien que le Cégep de Drummondville n'offre pas en ses lieux de cours d'été, il est tout de même possible de suivre un tel cours dans un autre collège (ex : Cégep de Sherbrooke, Cégep de Trois-Rivières, Cégep de St-Hyacinthe, etc.). Dans les deux cas, il s'agira d'un cours suivi en commandite et qui sera reconnu par notre collège.

Enfin, pour connaître les modalités et les frais d'inscription à un cours d'été ou par correspondance, l'étudiant doit obligatoirement rencontrer l'aide pédagogique de son programme d'études.

La date limite d'abandon est le dernier jour ouvrable précédant le 20 septembre pour le trimestre d'automne et le 15 février pour le trimestre d'hiver. Tout cours abandonné après les dates limites sera considéré comme échoué.

12. PLANS DE COURS

Le plan de cours est présenté dès le premier cours. Le plan de cours donne des précisions sur la place du cours dans le programme, le contenu du cours, les activités d'apprentissage, les modalités d'évaluation, la pondération accordée à chacune des évaluations, les moments prévus pour les évaluations, les exigences quant à la présence et à la participation au cours, notamment.

13. RÉVISION DE NOTE

L'étudiant peut, s'il le désire, obtenir une révision de l'évaluation d'un travail ou d'un examen. Toutefois, les règles diffèrent selon que cette demande s'effectue en cours de trimestre ou à la fin de ce dernier.

Pour une révision de note en cours de trimestre, les modalités changent selon le cours auquel l'étudiant est inscrit. Il devra donc se référer au plan de cours qui présente normalement la démarche à suivre. Sinon, il peut se référer à la PDEA (Politique départementale d'évaluation des apprentissages) à laquelle se rattache le cours pour lequel il demande une révision. De façon générale, la demande de révision de note se fait auprès de l'enseignant du cours visé. Si la réponse de l'enseignant n'est pas à la satisfaction de l'étudiant et qu'il se croit toujours lésé dans ses droits, il peut amener sa demande de révision de note auprès du coordonnateur de département concerné qui voit, alors, à former un comité.

Pour une révision de note finale, les modalités sont identiques peu importe le programme auquel l'étudiant est inscrit. Ce dernier doit donc se référer à l'article 4.6 de la PIEA (Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages). Par ailleurs, les règles et procédures sont clairement présentées sous l'article 10 du règlement pédagogique numéro 3.

14. CALENDRIER SCOLAIRE

Le calendrier scolaire précise notamment les dates du début et la fin du trimestre, du début et la fin de la période d'examen, la date limite pour abandonner un cours, la semaine de mise à jour et de lecture. Le calendrier scolaire est présenté dans l'Agenda guide remis aux étudiants en début d'année scolaire ou sur le site du Cégep de Drummondville : www.cdummond.qc.ca puis cliquez sur calendrier et calendrier scolaire.

15. LE PORTAIL, ADRESSE COURRIEL ET COTE DE RENDEMENT AU COLLÉGIAL (CRC)

Le Cégep de Drummondville utilise le portail du Cégep de Drummondville, service en ligne, disponible aux étudiants à l'adresse suivante : <http://cdummond.omnivoix.ca/intr>. L'étudiant s'y réfère pour le choix de cours, la consultation et la remise de l'horaire, la modification de l'horaire, la grille de cheminement, les résultats aux évaluations, la fréquentation scolaire, le dossier personnel, le relevé de notes. D'autres modules pourraient s'ajouter.

Les étudiants ont aussi accès à Repères. Ce site contient des informations très utiles pour l'étudiant qui souhaite s'informer sur les programmes d'études, les professions, les établissements scolaires et le marché du travail.

Adresse courriel

Nous vous rappelons que le cégep a attribué à chaque étudiant une adresse courriel. Toute communication venant du personnel du cégep se fera par le biais de cette adresse courriel ou par MIO. Par conséquent, il est important de relever ton courriel de manière régulière.

Cote de rendement au collégial (CRC)

La CRC est utilisée par les universités lorsqu'une sélection s'impose principalement en raison du contingentement.

La CRC combine pour chaque cours suivi par un étudiant deux informations : un indicateur de la position de cet étudiant en fonction de la note obtenue dans son groupe et un indicateur de la force relative de ce groupe.

Les cours échoués à un premier trimestre d'inscription au collégial ne comptent que pour le quart des unités qui leur sont attribuées. La plupart des cotes de rendement se situent entre 15 et 35.

16. EXIGENCES DE RÉUSSITE

Le Cégep considère que l'étudiant ne satisfait pas aux exigences de réussite fixées lorsqu'il rencontre l'une des difficultés suivantes :

- a) il échoue un cours pour la deuxième fois;
- b) il échoue plus d'un cours, mais moins de la moitié des cours auxquels il est inscrit;
- c) il échoue la moitié ou plus de la moitié des cours auxquels il est inscrit à une session donnée.

L'étudiant devra s'engager par écrit, en signant un contrat d'étude, à respecter les mesures d'encadrement qui lui sont imposées. La signature du contrat d'étude est obligatoire pour que l'étudiant soit autorisé à poursuivre ses études.
(règlement pédagogique # 3)

17. RÉCUPÉRATION D'UN COURS ÉCHOUÉ

La récupération d'un cours échoué permet, sous certaines conditions, d'offrir une partie de cours à l'étudiant, qui, en l'absence de cette mesure, devrait reprendre le cours dans son entier en raison d'un échec. L'étudiant devrait consulter son aide pédagogique pour connaître les modalités pour se prévaloir de cette mesure.

Règlement pédagogique, art. 13

18. PLAGIAT OU FRAUDE

Le plagiat est un acte malhonnête grave. L'étudiant qui se livre à des activités de plagiat ou de fraude est passible de sanctions.

Le Cégep considère comme plagiat ou fraude :

- a) le copiage intégral ou partiel d'un texte, d'un document (travail, rapport de laboratoire, livre, document disponible dans Internet...) ou d'une œuvre réalisée par une autre personne;
- b) l'exposition de façon substantielle, d'idées similaires à celles présentées dans des travaux réalisés par un autre étudiant ou d'un texte publié de façon physique ou électronique, en modifiant légèrement la forme de présentation ou la phraséologie;
- c) l'utilisation, pendant une évaluation, de tout moyen électronique de transmission, d'enregistrement ou de réception d'information non autorisé par l'enseignant;
- d) la possession ou l'utilisation pendant un examen, de toute forme de documentation non autorisée;
- e) l'utilisation pendant un examen, de la copie d'examen d'un autre étudiant;
- f) l'obtention de toute aide non autorisée qu'elle soit électronique, collective ou individuelle;
- g) l'utilisation totale ou partielle d'un texte d'autrui en le faisant passer pour le sien;
- h) la substitution de personne lors d'un travail ou d'un examen faisant l'objet d'une évaluation;
- i) toute autre pratique malhonnête qui a pour objet de se procurer un avantage injuste lors d'une évaluation;
- j) toute autre pratique malhonnête qui a pour objet de procurer à une autre personne un avantage injuste lors d'une évaluation.

Pour une première offense, l'étudiant se voit attribuer la note zéro pour le travail ou l'examen. Dans le cas d'une récidive, la direction des études prendra les sanctions nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion du cégep.

19. STRUCTURE DU PROGRAMME TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE

La formation générale commune

La formation générale commune est similaire pour tous les programmes de diplôme d'études collégiales (DEC). Elle totalise 16 2/3 unités (9 cours) réparties comme suit :

- 3 cours de français, langue d'enseignement et littérature, 7 1/3 unités;
- 2 cours de philosophie, 4 1/3 unités;
- 1 cours d'anglais, Langue seconde, 2 unités;
- 3 cours d'éducation physique, 3 unités.

A. Le français, langue d'enseignement et littérature

Pour accéder au cours suivant, l'étudiant doit avoir réussi le cours précédent.

- 601-101-MQ Écriture et littérature
Objectif 4EF0 : Analyser des textes littéraires ;
- 601-102-MQ Littérature et imaginaire
Objectif 4EF1 : Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés ;
- 601-103-MQ Littérature québécoise
Objectif 4EF2 : Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés.

B. La philosophie

Le premier cours est préalable au second.

- 340-101-MQ Philosophie et rationalité
Objectif 4PH0 : Traiter d'une question philosophique ;
- 340-102-MQ L'être humain
Objectif 4PH1 : Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.

C. L'anglais, langue seconde

L'objectif général visé est d'amener l'étudiant à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture. Les résultats obtenus au secondaire déterminent le niveau de classement de l'étudiant.

- 604-100-MQ Anglais de base (niveau 1)
Objectif 4SA0 : Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.
- OU ● 604-101-MQ Langue anglaise et communication (niveau 2)
Objectif 4SA1 : Communiquer en anglais avec une certaine aisance;
- OU ● 604-102-MQ Langue anglaise et culture (niveau 3)
Objectif 4SA2 : Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires;
- OU ● 604-103-MQ Culture anglaise et littérature (niveau 4)
Objectif 4SA3 : Traiter en anglais de thèmes culturels et littéraires.

D. L'éducation physique

Les deux premiers cours sont préalables au troisième cours.

- 109-101-MQ Activité physique et santé
Objectif 4EP0 : Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé;
- 109-102-MQ Activité physique et efficacité
Objectif 4EP1 : Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique;
- 109-103-MQ Activité physique et autonomie
Objectif 4EP2 : Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Le document *Parcours, éducation physique*, disponible au secrétariat de votre aide pédagogique (local 1001-2), ainsi que *Le Portail* présentent une description des cours offerts en éducation physique.

À noter : le nombre d'étudiants inscrits détermine si ce cours offert sera donné. De plus, certains cours sont contingentés..

La formation générale propre

La formation générale propre des activités d'apprentissage en lien avec son champ d'études. Les cours de formation générale propre sont suivis après la réussite des cours de formation générale commune. Ils totalisent 6 unités (3 cours) ainsi répartis :

- 1 cours de langue d'enseignement et littérature (Français des sciences de la personne), 2 unités;
- 1 cours de langue seconde (anglais), 2 unités;
- 1 cours de philosophie (Philosophie des sciences de la personne), 2 unités.

A. Langue d'enseignement et littérature

- Objectif 4EFP : Produire différents types de discours oraux et écrits.

B. Anglais, langue seconde

Le niveau du cours de formation générale propre en anglais dépend du niveau du cours de formation générale commune suivi par l'étudiant. L'étudiant poursuit ses apprentissages de l'anglais selon le même niveau.

- ◆ 604-FP0-DM : Anglais propre, ensemble transitoire (niveau 1)
Objectif 4SAP : Communiquer en anglais de façon simple, en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études
- OU ◆ 604-FP1-DM : Anglais propre, ensemble 1
Objectif 4SAQ: Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études; (niveau 2)
- OU ◆ 604-FP2-DM
Objectif 4SAR : Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études; (niveau 3)
- OU ◆ 604-FP3-DM : Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours. (niveau 4)
Objectif 4SAQ

C. Philosophie

- Objectif 4PHP : Porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine.

La formation générale complémentaire

Les domaines de la formation générale complémentaire comprennent généralement deux ensembles. Les cours de l'ensemble 1 ont une portée plus générale. Les cours de l'ensemble 2 permettent l'étude des problématiques particulières ou d'apprentissages plus spécifiques. La formation complémentaire permet à l'étudiant de compléter sa formation par des activités d'apprentissage choisies dans une perspective d'équilibre et de complémentarité par rapport à la formation spécifique de son programme.

Les étudiants en électronique ont accès aux cours des domaines suivants :

domaine 1	:	sciences humaines
domaine 3	:	langue moderne
domaine 5	:	art et esthétique
domaine 6	:	problématiques contemporaines

Dans chaque domaine, il y a 2 ensembles. Tous les cours d'un même ensemble donnent la même compétence. Si l'étudiant prend ses cours complémentaires dans le même domaine, il doit donc suivre un cours dans l'ensemble 1 et un cours de l'ensemble 2 dans ce domaine.

Domaines 1 : sciences humaines

- ◆ Objectif 000V : Situer l'apport particulier des Sciences humaines au regard des enjeux contemporains (ensemble 1)
- ◆ Objectif 000W : Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux Sciences humaines (ensemble 2)

Domaine 3 : langue moderne

- ◆ Objectif 000Z : Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte (ensemble 1);
- ◆ Objectif 0010 : Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers (ensemble 2);
- ◆ Objectif 0067 : Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne (ensemble 3).

Domaine 5 : art et esthétique

- ◆ Objectif 0013 : Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique (ensemble 1);
- ◆ Objectif 0014 : Réaliser une production artistique (ensemble 2).

Domaine 6 : Problématiques contemporaines

- ◆ Objectif 021L : Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire (ensemble 1).
- ◆ Objectif 021M : Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire (ensemble 2).

Le Portail permet à l'étudiant d'avoir une brève description des cours complémentaires offerts.

La formation spécifique

Comme on peut le constater au verso de la grille, la plupart des cours de la formation spécifique (cours de spécialisation) requièrent un ou des préalables absolus ou relatifs, ce qui signifie que :

1. les cours de formation spécifique doivent être suivis dans le même ordre et aux mêmes trimestres que ceux où ils sont placés ;
2. même quelqu'un qui serait détenteur d'un DEC ne peut espérer aller plus vite et faire son programme en deux ans ou deux ans et demi ;
3. un préalable absolu échoué (moins de 60 %) ou un préalable relatif avec une note inférieure à 50 % empêche de suivre le ou les cours qui exige(ent) ce(s) préalable(s).

On voit immédiatement les conséquences de l'échec ou de l'abandon de cours dans le cheminement du programme. Comme les cours ne se répètent pas d'un trimestre à l'autre, il faudra compter une session ou même une année de plus pour compléter son programme d'études.

L'étudiant qui souhaite poursuivre des études universitaires après l'obtention de son DEC doit remplacer les cours de mathématiques prévus par d'autres cours requis par les universités. Il est recommandé de consulter l'aide pédagogique à ce sujet.

TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE 243.BB
OPTION : ORDINATEURS ET RÉSEAUX
MARS 2010

1^{er} TRIMESTRE (29 pér. H-C, total 44 pér.) C P U **2^e TRIMESTRE (30 pér. H-C, total 46 pér.) C P U**

Formation générale commune

109-101-MQ	Activité physique et santé	4EP0	1-1-1	1
340-101-MQ	Philosophie et rationalité	4PH0	3-1-3	2 1/3
601-101-MQ	Écriture & littérature	4EF0	2-2-3	2 1/3

Formation spécifique

201-TEL-DM	Mathématiques appliquées	041R	2-3-2	2 1/3
243-CE1-DM	Circuits électriques I	037E	2-3-2	2 1/3
243-CL1-DM	Circuits logiques	037F	2-3-2	2 1/3
243-SD1-DM	Souder et dessouder	041T	1-3-2	2

Formation générale commune

109-102-MQ	Activité physique et efficacité	4EP1	0-2-1	1
*340-102-MQ	L'être humain	4PH1	3-0-3	2
*601-102-MQ	Littérature & imaginaire	4EF1	3-1-3	2 1/3

Formation spécifique

*243-CE2-DM	Circuits électriques II	037E	2-3-2	2 1/3
243-MT1-DM	Milieu de travail	041Q	1-2-1	1 1/3
420-LC1-DM	Langage C	042B	1-2-2	1 2/3
243-MD1-DM	Montage d'ordinateurs	0429	2-3-2	2 1/3
243-RE1-DM	Initiation aux réseaux	041V	2-3-2	2 1/3

STAGE

3^e TRIMESTRE (31 pér H-C, total 49 pér..) C P U **4^e TRIMESTRE (30 pér. H-C, total 46 pér.) C P U**

Formation générale commune

*109-103-MQ	Activité phys. et autonomie	4EP2	1-1-1	1
*601-103-MQ	Littérature québécoise	4EF2	3-1-4	2 2/3
604-10X-MQ	Anglais (fonction du classement) (Compétences 4SA0 ou 4SA1 ou 4SA2 ou 4SA3)		2-1-3	2

Formation générale propre

*340-200-DM	Philo sc. et technologie	4PHP	3-0-3	2
-------------	--------------------------	------	-------	---

Formation spécifique

*243-EA1-DM	Électronique analogique I	037E	2-3-2	2 1/3
*243-MC1-DM	Microcontrôleurs I	037F	2-3-2	2 1/3
*243-REL-DM	Réseau locaux	042C-042D	2-3-2	2 1/3
*243-SE1-DM	Installation syst. d'exploit.	0428	2-2-1	1 2/3

Formation générale propre

*601-200-DM	Franç. sc. et technologie	4EFP	2-2-2	2
*604-FPX-DM	Anglais (fonction du classement) (Compétences 4SAP ou 4SAQ ou 4SAR ou 4SAS)		2-1-3	2

Formation spécifique

*243-EA2-DM	Électronique analogique II	037E	2-3-2	2 1/3
*243-CPR-DM	Concept et protocole de routage	042C-042D	2-3-2	2 1/3
*243-MC2-DM	Microcontrôleurs II	037F	2-3-2	2 1/3
243-DE1-DM	Dessins électroniques	041U	1-4-2	2 1/3

Formation générale complémentaire

	Activité d'apprentissage (Domaine 1-3-5-6) (Compétences 000V ou 000W ou 000Z ou 0010 ou 0067 ou 0013 ou 0014 ou 021L ou 021M)		3-0-3 ou 2-1-3	2
--	--	--	-------------------	---

Épreuve uniforme de français

STAGE

5^e TRIMESTRE (30 pér. H-C, total 46 pér.) C P U **6^e TRIMESTRE (30 pér. H-C, total 44 pér.) C P U**

Formation spécifique

*243-TN1-DM	Transmissions numériques	037F	2-2-2	2
*243-REE-DM	Réseaux étendus	042E	2-3-2	2 1/3
350-CMT-DM	Comm. en milieu de trav.	041S	1-2-1	1 1/3
*243-REC-DM	Réseaux convergents	042E	2-3-2	2 1/3
*243-RT1-DM	Recherche technique	037C	1-4-3	2 2/3
*243-PJ1-DM	Projet I	042B	1-4-3	2 2/3

Formation générale complémentaire

	Activité d'apprentissage (Domaine 1-3-5-6) (Compétences 000V ou 000W ou 000Z ou 0010 ou 0067 ou 0013 ou 0014 ou 021L ou 021M)		3-0-3 ou 2-1-3	2
--	--	--	-------------------	---

Formation spécifique

*243-PJ2-DM	Projet II (ESP) **	042B	1-4-3	2 2/3
*243-AT1-DM	Assistance technique	042F	1-4-2	2 1/3
*243-SDR-DM	Sécurité dans les réseaux	042E	2-3-3	2 2/3
*243-MA1-DM	Maintenance d'ordinateurs	042A	2-3-2	2 1/3
*243-SF1-DM	Réseaux sans fils	042A	2-3-2	2 1/3
*243-TNS-DM	Traitement num. signaux	037E	2-3-2	2 1/3

** Épreuve synthèse

C : Code de compétence

U : Nombre d'unités rattachées à un cours.

P : Nombre de périodes rattachées à un cours.

* : Cours ayant des préalables.

H.C. : Heures-contact en classe

Total : H.C. plus travail personnel

TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE 243.BB

OPTION : ORDINATEURS ET RÉSEAUX (MARS 2010)

A. Contenu du programme (43 cours – 91 2/3 unités)

Une composante de formation générale commune à tous les programmes d'études :

Langue d'enseignement et littérature (compétences 4EF0, 4EF1, 4EF2)	:	7 1/3 unités (3 cours)
Langue seconde (fonction du classement)	:	2 unités (1 cours)
Philosophie (compétences 4PH0, 4PH1)	:	4 1/3 unités (2 cours)
Éducation physique (compétences 4EP0, 4EP1, 4EP2)	:	3 unités (3 cours)

Une composante de formation générale propre au programme d'études :

Français des sciences de la personne (compétence 4EFP)	:	2 unités (1 cours)
Langue seconde (fonction du classement)	:	2 unités (1 cours)
Philosophie des sciences de la personne (compétence 4PHP)	:	2 unités (1 cours)

Une composante de formation générale complémentaire aux autres composantes du programme d'études :

Domaine 1 : sciences humaines (compét 000V ou 000W) : 2 cours (4 unités) choisis dans un ou deux des quatre domaines permis

Domaine 3 : langues modernes (compét 000Z, 0010 ou 0067)

Domaine 5 : art et esthétique (compét 0013 ou 0014)

Domaine 6 : problématiques contemporaines (compét. 021L ou 021M)

Pour un même domaine, les cours doivent permettre l'atteinte d'une compétence différente.

Une composante de formation spécifique au programme d'études pour un nombre total de 65 unités (29 cours). Ces cours visent à permettre l'atteinte des compétences :

037C	Traiter l'information technique.	042A	Assurer la maintenance d'un équipement informatique
037E	Diagnostiquer un problème d'électronique analogique.	042B	Modifier un équipement informatique.
037F	Diagnostiquer un problème d'électronique numérique	042C	Implanter un réseau local.
041Q	Traiter l'information relative aux réalités du milieu de travail en technologie de l'électronique.	042D	Assurer la maintenance d'un réseau local.
		042E	Planifier l'implantation d'un réseau local.
041R	Mettre en oeuvre des modèles mathématiques liés à l'électronique.		
041S	Communiquer en milieu de travail.	042F	Fournir une assistance technique.
041T	Remplacer des composants électroniques.	0428	Installer un système d'exploitation.
041U	Dessiner des schémas électroniques.	0429	Installer un équipement informatique.
041V	Diagnostiquer un problème lié à un réseau.		

- B. Les nouvelles règles de sanction des études stipulent : *qu'un diplôme d'études collégiales sera décerné à l'étudiant qui aura réussi tous les cours de son programme d'études, aura réussi l'épreuve synthèse propre à son programme et, le cas échéant, aura réussi les épreuves uniformes imposées par le ministre.* L'épreuve synthèse de programme est rattachée au cours 243-PJ2-DM *PROJET II*. Il s'agit d'un projet qui comprend un volet écrit, pratique et une présentation aux pairs. Elle permet de vérifier, chez l'élève, leur capacité à lire et à comprendre la documentation technique, la qualité de leur communication technique écrite, la qualité de leurs montages et la capacité de partager avec les pairs lors de la présentation orale de leur projet. De plus, cela leur permettra de démontrer leur autonomie dans la démarche d'évaluation de l'atteinte des compétences du programme. Par ailleurs, tous les étudiants inscrits au cours *Littérature québécoise* (601103MQ) sont convoqués à l'épreuve uniforme en Langue d'enseignement et littérature à la date imposée par le ministre.

C. Liste des cours ayant des préalables spécifiques:

<u>COURS</u>	<u>PRÉALABLE(S)</u>
109-103-MQ Activité physique et autonomie	P.A. 109-101-MQ et 109-102-MQ
243-AT1-DM Assistance technique	C.R. 243-PJ2-DM
243-EA1-DM Électronique analogique I	P.R. 243-CE2-DM
243-EA2-DM Électronique analogique II	P.R. 243-EA1-DM
243-CL1-DM Circuits logiques	C.R. ou P.R. 201-TEL-DM
243-SF1-DM Réseaux sans fils	P.R. 243-REL-DM et 243-CPR-DM
243-CE2-DM Circuits électriques II	P.R. 243-CE1-DM et 201-TEL-DM
243-MA1-DM Maintenance d'ordinateurs	P.A. 243-RE1-DM et 243-SE1-DM
243-MC1-DM Microcontrôleurs I	P.R. 243-CL1-DM et 420-LC1-DM
243-MC2-DM Microcontrôleurs II	P.R. 243-EA1-DM et 243-MC1-DM
243-PJ1-DM Projet I	P.A. 243-EA2-DM, 243-MC2-DM, 243-DE1-DM, 420-LC1-DM, 243-SE1-DM, 243-SD1-DM et 243-CPR-DM et C.R. 243-RT1-DM
243-PJ2-DM Projet II	P.A. 243-PJ1-DM et les cours de formation générale prescrits pour l'accès à l'ESP
.....	C.R. 243-AT1-DM
243-SDR-DM Sécurité dans les réseaux	P.A. 243-REL-DM et 243-CPR-DM
243-REL-DM Réseau locaux	P.R. 243-RE1-DM
243-CPR-DM Concept et protocole de routage	P.R. 243-RE1-DM
243-REE-DM Réseau étendus	P.R. 243-CPR-DM et 243-REL-DM
243-RT1-DM Recherche technique	C.R. 243-PJ1-DM
243-REC-DM Réseaux convergents	P.R. 243-REL-DM et 243-CPR-DM
243-SE1-DM Installation de systèmes d'exploitation	P.R. 243-MD1-DM
243-TN1-DM Transmissions numériques	P.R. 243-MC2-DM
243-TNS-DM Traitement numérique des signaux	P.R. 243-EA2-DM et 243-MC2-DM
340-102-MQ L'être humain	P.A. 340-101-MQ
340-200-DM Philo des sc. et technologie	P.A. 340-101-MQ et P.R. 340-102-MQ
601-102-MQ Littérature et imaginaire	P.A. 601-101-MQ
601-103-MQ Littérature québécoise	P.A. 601-102-MQ
601-200-DM Franc. sc. et technologie	P.A. 601-103-MQ
604-FPX-DM Anglais	P.A. 604-10X-MQ Anglais (fonction du classement)

P.R.	Préalable relatif :	signifie que le cours doit avoir été suivi avec une note minimale de 50%.
P.A.	Préalable absolu :	signifie que le cours doit avoir été réussi.
C.R.	Co-requis :	signifie que le cours doit être suivi conjointement avec le cours indiqué.

- D. Certains programmes universitaires peuvent avoir des exigences particulières d'admission. Veuillez consulter votre aide pédagogique ou le conseiller en orientation pour toute information supplémentaire.

20. L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME EN TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE

L'épreuve synthèse de programme a pour but de vérifier et d'attester de la compétence du futur technicien au regard des cinq grands objectifs du programme.

En technologie de l'électronique : option ordinateurs et réseaux, l'épreuve synthèse de programme sera rattachée au cours 243-PJ2-DM

- * Réaliser un projet en ordinateurs+ Il s'agit d'un projet qui comprend un volet écrit, pratique et une présentation aux pairs. Elle permet de vérifier, chez l'élève, leur capacité à lire et à comprendre la documentation technique, la qualité de leur communication technique écrite, la qualité de leurs montages et la capacité de partager avec les pairs lors de la présentation orale de leur projet. De plus, cela leur permettra de démontrer leur autonomie dans la démarche d'évaluation de l'atteinte des compétences du programme. Les compétences qui sont évaluées sont :
 - la capacité de rédiger une communication technique écrite;
 - la capacité de faire des montages selon les règles de l'art;
 - la capacité d'apporter une solution à un problème dans un circuit électronique contenant un ordinateur;
 - la capacité de communiquer sa solution à un groupe d'intervenants du domaine.

Les conditions d'admissibilité à l'épreuve synthèse de programme s'énoncent comme suit :

- l'étudiant est en fin de DEC au trimestre concerné ou au trimestre suivant dans la mesure où le cours de rattachement n'est pas offert;
- l'étudiant a réussi ou est inscrit au cours Littérature québécoise (601-103-MQ);
- l'étudiant a réussi ou est inscrit au cours Philosophie, l'être humain (340-102-MQ);
- l'étudiant a réussi ou est inscrit au cours Anglais, langue seconde (formation générale propre);
- l'étudiant a réussi ou est inscrit au deuxième cours de formation générale commune en Éducation physique.

L'étudiant doit être en fin de DEC au trimestre en cause (hiver) ou au trimestre suivant.

La réussite des cours de rattachement de l'épreuve synthèse de programme repose sur la réussite à au moins 60% de l'épreuve synthèse et la réussite à au moins 60% des objectifs (compétences) liés au cours. Un échec à l'un ou à l'autre des deux volets entraînera la reprise des cours.

21. RÈGLE DE SANCTION DES ÉTUDES

Pour tout programme d'études débuté à partir du trimestre d'automne 1994, un Diplôme d'études collégiales (DEC) sera décerné à l'étudiant qui aura réussi :

1. l'ensemble des cours et des objectifs (compétences) prévus à son programme d'études (tous les cours inscrits sur la grille de cheminement du profil choisi),
 2. l'épreuve synthèse propre à son programme (voir section précédente)
 3. l'épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature (voir note)
- Les étudiants inscrits au cours Littérature québécoise (601-103-MQ) sont convoqués à l'épreuve uniforme à la date imposée par le ministre ;
- Les étudiants qui ont suivi l'ancienne séquence des cours de français (cours de français obligatoires réussis avant 1994) doivent s'adresser au secrétariat pédagogique pour compléter le formulaire d'inscription à l'épreuve uniforme. Ces étudiants sont invités à s'informer auprès de l'aide pédagogique pour connaître les moyens mis à leur disposition pour se préparer l'épreuve uniforme.

Note :

Le but de l'épreuve uniforme est de vérifier que l'étudiant possède, au terme des trois cours de formation générale commune en langue d'enseignement et littérature, les compétences suffisantes en lecture et en écriture pour comprendre des textes littéraires et pour énoncer un point de vue critique pertinent, cohérent et écrit dans une langue correcte.

L'étudiant doit rédiger une dissertation critique à partir de textes littéraires sur lesquels il appuie sa réflexion. L'étudiant dispose de quatre heures trente minutes pour prendre connaissance des textes qui lui sont présentés et pour rédiger un texte de 900 mots.

L'évaluation est faite en fonction de trois critères : la compréhension et la qualité de l'argumentation, la structure du texte de l'étudiant et la maîtrise de la langue.

22. COURS DE MISE À NIVEAU

FRANÇAIS MISE À NIVEAU

Ce cours est imposé à l'étudiant dont les résultats en français au secondaire se situent entre 60 et 65% en Écriture (520) et entre 60 et 70% pour la note globale (506) et une moyenne générale au secondaire de moins de 75%

OU

à l'étudiant qui démontre, par des mesures d'évaluation locales, des faiblesses dans cette matière.

La réussite du cours de mise à niveau est exigée pour accéder aux autres cours de cette discipline. Il doit donc être suivi en surplus des cours prévus au programme. Le cours Mise à niveau en français (601-012-50) est jumelé au premier cours de la séquence Écriture et littérature (601-101-MQ). Les deux cours ensemble commandent 7 heures de cours par semaine pendant un trimestre.

MATHÉMATIQUES (201-013-50 et 201-015-50)

Nous vous informons qu'à la prochaine année scolaire, le Cégep de Drummondville offre deux cours de mise à niveau en mathématiques. Ces cours s'adressent à l'étudiant souhaitant se rendre admissible à un programme de DEC pour lequel les conditions particulières sont manquantes. Ces cours sont :

TS ou SN 4^e sec. ou mathématiques 436 : 201-013-50 (offert à l'automne)

TS ou SN 5^e sec. ou mathématiques 536 : 201-015-50 (offert à l'automne et à l'hiver).

Ces cours sont dispensés dans la mesure où il y a suffisamment d'inscriptions. À défaut, l'étudiant devra s'adresser au Service de l'éducation des adultes de sa commission scolaire.

Pour les étudiants de la région de Drummondville, veuillez vous adresser à la Commission scolaire des Chênes (tél. : 819-478-6800).

23. COURS CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de mettre à profit leurs connaissances et leurs compétences en français pour aider des étudiants en difficulté. Vous devez être sélectionnés par les responsables du Centre d'aide en français (CAF) pour suivre ce cours. Le cours *Centre d'aide en français, formation pour les aidants* sera reconnu comme cours de formation générale propre (4^e cours)

COURS	OFFERT	REMARQUE
601-ASS-DM Pondération 2-2-2 CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS	Aut. Hiv.	Préalable : Avoir réussi un trimestre d'études collégiales. Être fort en français, faire évaluer ses compétences par les professeurs responsables.

Objectif pédagogique du cours

Maîtriser les connaissances théoriques et les habiletés nécessaires pour exercer d'une façon efficace, auprès d'étudiants de niveau collégial, une fonction d'aide dans la maîtrise du français; permettre aux étudiants d'améliorer leur connaissance de la langue maternelle et de développer des habiletés de correction de la langue et des attitudes pédagogiques adéquates.

Contenu

Formation théorique; exercices pratiques; périodes de laboratoire; perfectionnement sur le code grammatical et la composition; mises en situation pour approfondir les méthodes pédagogiques.

Méthodologie

Théorie; laboratoire : rencontres avec des étudiants en difficulté; perfectionnement.

Évaluation

Travaux pratiques; rapports de laboratoire; bilan des rencontres; travail de synthèse.

24. COURS CENTRE D'AIDE EN ANGLAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de mettre à profit leurs connaissances et leurs compétences en anglais pour aider des étudiants en difficulté. Le cours Centre d'aide en anglais, formation pour les aidants sera reconnu comme cours de formation générale propre (2^e cours).

COURS	OFFERT	REMARQUE
604-ASS-DM Pondération 2-1-3 CENTRE D'AIDE EN ANGLAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS	Aut. Hiv.	Préalable : Avoir réussi soit le cours Langue anglaise et culture (604-102-MQ) ou Culture anglaise et littérature (604-103-MQ) avec une note supérieure ou égale à la moyenne du groupe. Avoir des qualités de communicateur et une attitude aidante. Se soumettre à une entrevue avec les responsables.

Objectif pédagogique du cours

Maîtriser les connaissances théoriques et les habiletés nécessaires pour exercer d'une façon efficace, auprès d'étudiants de niveau collégial, une fonction d'aide dans la maîtrise de l'anglais : compréhension écrite et orale, maîtrise des concepts grammaticaux ; amélioration de la communication écrite et orale.

Contenu

Formation théorique; exercices pratiques; périodes de laboratoire; perfectionnement sur le code grammatical de base et la communication ; mises en situation pour approfondir les méthodes pédagogiques.

Méthodologie

Théorie; laboratoire ; rencontres avec des étudiants en difficulté; perfectionnement.

Évaluation

Travaux pratiques; rapports de laboratoire; bilan des rencontres; travail de synthèse.